

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Juin 2008

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE, DU
TOURISME, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/12

OBJET : Demande de subvention européenne pour l'accueil au sein du Département, de deux jeunes européens dans le cadre du Service Volontaire Européen.

RÉSUMÉ : Le Département de Seine-et-Marne souhaite accueillir deux jeunes volontaires européens dans le cadre du service Jeunesse et du service des actions européennes et internationales de septembre 2008 à juillet 2009 pour participer aux activités du Département et faire connaître aux jeunes seine-et-marnais et aux structures du territoire, le service volontaire européen. Pour mettre en place ce projet, il a la possibilité de demander une subvention à l'Agence Française du programme européen « Jeunesse en action ».

Le Service Volontaire Européen (SVE), Action 2 du programme européen « Jeunesse en action », permet aux jeunes européens de 18 à 30 ans de partir, dans un pays européen autre que le leur, en tant que volontaires pour collaborer à des projets d'intérêt général. En même temps, il offre aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience de type professionnel, et d'acquérir une série de savoir-faire qui sera valorisée dans leurs pays d'origine. Aucune condition de formation ou de qualification n'est requise, et à la fin de son volontariat le jeune pourra valoriser cette expérience grâce à un diplôme d'éducation informelle qui reprendra ses différents acquis au cours de son séjour.

Contexte en Seine-et-Marne

Aujourd'hui, il n'existe aucune structure accréditée dans le cadre du programme européen jeunesse en Seine-et-Marne qui permette d'envoyer des seine-et-marnais en volontariat européen ou d'accueillir de jeunes européens dans le département. En Seine-et-Marne, seuls 4 jeunes ont profité de ce programme entre 2006 et 2007 grâce à une structure d'envoi hors département.

Ce programme aurait pourtant de nombreuses chances de trouver des intéressés en Seine-et-Marne. Le SVE pourrait être, pour les jeunes du département, une véritable opportunité pour leur permettre de compléter leur formation, de vivre une expérience différente et d'acquérir certaines valeurs (telles que la tolérance et la solidarité), tout en lui donnant une autre image de l'Europe d'aujourd'hui.

Pour faire connaître les possibilités de mobilité aux jeunes seine-et-marnais, créer des opportunités de rencontres entre les jeunes de son territoire et les jeunes européens et développer la sensibilité européenne sur son territoire, le Conseil Général de Seine-et-Marne souhaite accueillir, de septembre 2008 à juillet 2009, deux jeunes volontaires européens au sein de ses services.

Ce projet pilote fera du Département de Seine-et-Marne, le premier département français à accueillir de jeunes volontaires européens.

Un des jeunes sera accueilli au sein du Service Jeunesse (DGAE - Direction des Sports et de la Jeunesse) pour, en outre, apporter une aide dans la mise en place du Conseil Départemental des jeunes. L'autre, originaire de Teleorman (Roumanie), sera accueilli dans le Service des Actions Européennes et Internationales (DGAE - SAEI) et participera aux projets du département dans le cadre de sa coopération avec la Roumanie. L'accueil de cette jeune roumaine est inscrit dans le programme d'actions 2007-2008 de notre Accord cadre de coopération avec le Conseil départemental du judet de Teleorman.

Cet accueil peut être cofinancé par l'Agence française du Programme européen « Jeunesse en action » qui a compétence déléguée par l'Union européenne en la matière. Il s'agit de la première étape importante dans la mise en place du dispositif SVE après laquelle suivront des décisions relatives aux modalités pratiques de l'accueil et du fonctionnement du volontariat européen.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de m'autoriser à formuler une demande de subvention européenne pour l'accueil de ces jeunes au sein du Département.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/12 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. BERNHEIM
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : Demande de subvention européenne pour l'accueil au sein du Département, de deux jeunes européens dans le cadre du Service Volontaire Européen.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la décision n°1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 novembre 2006 établissant le programme "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

d'autoriser le Président du Conseil général à solliciter une subvention d'un montant de 14 210 euros à l'Agence Française du Programme Européen « Jeunesse en Action » dans le cadre de l'action 2 « Service volontaire européen », afin d'accueillir au sein de ses services, 2 jeunes volontaires de septembre 2008 à juin 2009.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

